



LAFORÊT STRASBOURG-ORANGERIE

SASU NAVI au capital de 10.000 €

RCS Strasbourg n° 841.823.743

Siège social : 16 avenue de la Forêt Noire – 67000 STRASBOURG

Tél : 03 68 71 05 65 - E-mail : strasbourg-orangerie@laforet.com

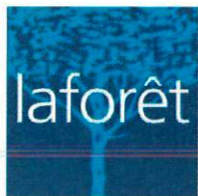
Ventes – Barème à compter du 01.01.2021

Ces honoraires sont à la charge exclusive du vendeur sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat).

Montant de la transaction	Locaux à usage d'habitation ou professionnel	Locaux à usage commercial ou industriel	Terrain à bâtir	Cession de bail
Jusqu'à 49 999 €	5 500 €	13 %	13 %	13 %
De 50 000 € à 99 999 €	8 500 €	13 %	13 %	13 %
De 100 000 € à 199 999 €	7.5 %	13 %	13 %	13 %
De 200 000 € à 299 999 €	7 %	13 %	13 %	13 %
De 300 000 € à 399 999 €	6.5 %	13 %	13 %	13 %
De 400 000 € à 499 999 €	6 %	13 %	13 %	13 %
De 500 000 € à 599 999 €	5.5 %	13 %	13 %	13 %
De 600 000 € à 799 999 €	5 %	13 %	13 %	13 %
De 800 000 € et plus	4.5 %	13 %	13 %	13 %

Carte professionnelle n° 67012018000036085 délivrée par CCI ALSACE

NE DOIT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION.



LAFORÊT STRASBOURG-ORANGERIE

SASU NAVI au capital de 10.000 €

RCS Strasbourg n° 841.823.743

Siège social : 16 avenue de la Forêt Noire – 67000 STRASBOURG

Tél : 03 68 71 05 65 - E-mail : strasbourg-orangerie@laforet.com

Locations – Barème à compter du 01.01.2021

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** : 10 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 10 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du propriétaire (zone tendue).
- **Etat des lieux** : 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du propriétaire.
- **Honoraires de location et de rédaction d'acte d'un logement : par bail avec location faite par le cabinet** : 200 € à la charge du locataire et 200 € à la charge du propriétaire.
- **Constitution d'un dossier sans recherche de locataire** : 250 € à la charge du locataire et 250 € à la charge du propriétaire.
- **Frais état des lieux à la charge du bailleur** :150€.
- **Honoraires de location et de rédaction d'acte d'un garage : par bail avec location faite par le cabinet** : 200 € à la charge du locataire et 200 € à la charge du propriétaire.
- **Loi ALUR** : les honoraires facturés au propriétaire doivent être au minimum égaux à ceux facturés au locataire. Ils peuvent toutefois être supérieurs au montant facturé au locataire.